



Frais d'agence très élevé sur une location

Par Locataire333

Bonjour,

Mon colocataire (24 ans) et moi (20 ans) étions à la recherche d'un appartement pour pouvoir fuir le nôtre (voisin violent).

Et avec notre plus grand plaisir nous avons été retenu pour un appartement sur Villeurbanne !
Malheureusement une fois sur le point de signer le bail nous nous apercevons que les frais d'agence sont ahurissant.

Le loyer de cet appartement est de 940 euros, de même que le déposé de garantie, mais voilà que l'agence nous demande 1066 euros de frais d'agence !

Ceci est justifié dans le contrat par :

-Prestation de visite du preneur, de prise en charge de son dossier , de rédaction du bail : 10euros/m²

-Prestation d'état des lieux : 3euros/m²

Sachant que l'appartement fait 82 m²

Cela nous paraît énorme et on nous a conseillé de poser la question ici.

Par janus2

Bonjour,

Malheureusement, ces frais sont dans la légalité à condition que le bailleur en paie autant.

En effet, les frais d'agence sont encadrés par la loi.

Pour l'état des lieux, les frais pour le locataire ne peuvent dépasser la moitié des frais totaux et au maximum, 3? par m².

Pour les autres frais (visite, création du dossier, rédaction du bail), c'est pareil, les frais pour le locataire ne peuvent dépasser la moitié des frais totaux et au maximum selon zone :

- zone très tendue : 12? par m²

- zone tendue : 10? par m²

- autre : 8? par m²

Par Locataire333

Okky doky merci beaucoup de votre réponse !